

Présentation

En 2015, l'indice national des prix à la production pour les légumes frais augmente de 2,8 % par rapport à 2014. Toutefois, l'évolution des prix se différencie selon les légumes. Les conditions climatiques ont également joué à nouveau un rôle important : positif pour les légumes d'hiver comme le chou fleur et négatif pour certains légumes d'été comme l'artichaut. En Bretagne, le prix moyen des **choux-fleurs** sur la campagne est en hausse de 26,2 %. Avec un début d'automne doux peu propice à la demande en choux-fleurs, les cours se sont maintenus à des niveaux bas de septembre à fin octobre. Ensuite, une excellente conjoncture s'installe pendant quatre mois et les cours se calent à des niveaux rarement atteints. Les producteurs sont longtemps poussés à anticiper les récoltes pour alimenter les marchés, diminuant ainsi l'offre des jours suivants. Le chiffre d'affaires de cette période est très bon pour les producteurs, largement au-dessus de la moyenne quinquennale. L'arrivée précoce du printemps détourne les consommateurs du produit et la campagne se termine sur des niveaux de prix relativement faibles. En **artichaut**, la campagne 2015 est perturbée par les conditions météorologiques atypiques et variables. Au printemps, l'effet ciseau des volumes et de la demande devient très préjudiciable à la valorisation des globuleux. Cette année, la difficile gestion du calendrier de récolte au printemps est aggravée par l'excès de chaleur. Il n'y a pas de lissage de l'offre. La majeure partie des volumes s'écoule donc dans une ambiance de crise. Le reste de la saison atténué cet effet négatif, sans parvenir à le compenser complètement. La valorisation moyenne de l'artichaut camus sur la campagne est de 15,1 % inférieure à celle de 2014. En 2015, la récolte de **pomme de terre primeur** est en baisse importante de 19,8 % par rapport à la campagne 2014 qui avait déjà connu un fort recul de la production. Le prix moyen augmente fortement de 80,6 % comparativement au prix moyen de la campagne 2014.

Pour en savoir plus

Site de la Draaf Bretagne

<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Legumes-et-fruits>.

Définitions

Cérafel

Anciennement Comité économique agricole régional « Fruits et légumes » de la Région Bretagne, il est désormais, depuis les réformes successives de l'organisation commune des marchés et de l'organisation économique de la filière des fruits et légumes intervenues en début d'année 2008, une Association d'Organisations de Producteurs (AOP) reconnue par arrêté du 4 décembre 2008 paru au JO le 5 février 2009. Cette AOP multi-produits réalise des actions de coordination de ses OP membres sur les principaux produits bretons, tant sur le plan économique que technique. Ses principales missions visent à harmoniser et à mettre en œuvre des règles communes de production, de commercialisation, de mise en marché et de prix. Elles organisent également les mesures qui s'imposent en cas de rupture de marché, en mettant en place le financement nécessaire à ces interventions. Elle regroupe sept Organisations de Producteurs (OP) et représente près de 2 100 exploitations en fruits, légumes frais, horticulture et plants de pommes de terre. Elle contrôle directement ou indirectement la quasi-totalité de la production (de 50 % de la production d'oignons à 99 % de celle des artichauts). L'essentiel de l'information disponible provient de cette source.

La campagne de commercialisation des choux-fleurs s'étend du 1^{er} juillet au 30 juin. Elle se divise en trois campagnes : été (du 1^{er} juillet au 31 août), automne (du 1^{er} juin au 31 décembre) et hiver-printemps (du 1^{er} janvier au 30 juin).

Prix moyen : prix moyen pondéré.

Prix brut : prix moyen + retenue cotisation groupement producteurs + frais Cérafel.

Prix net : prix brut – retenues en tous genres.

Prix des choux-fleurs - Campagne 2014

Unité : euro/tête	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Bretagne	Bretagne 2013
Prix brut					
Juillet	0,830	0,696	0,780	0,735	0,383
Août	0,787	0,791	0,824	0,794	0,634
Septembre	0,430	0,460	0,459	0,453	0,611
Octobre	0,392	0,388	0,385	0,389	0,262
Novembre	0,856	0,837	0,852	0,846	0,479
Décembre	0,929	0,911	0,863	0,911	0,874
Janvier	0,989	1,000	0,863	0,981	0,614
Février	0,626	0,608	0,498	0,609	0,382
Mars	0,364	0,367	0,366	0,366	0,313
Avril	0,344	0,351	0,341	0,348	0,316
Mai	0,356	0,397	0,329	0,387	0,731
Juin	0,717	0,845	///	0,841	0,342
Prix moyen	0,593	0,550	0,579	0,568	0,45
Prix moyen net	0,543	0,499	0,504	0,515	0,408

Source : Agreste, Draaf Bretagne, Srise, RNM

Prix des artichauts camus - Campagne 2015

Unité : euro/kg	Côtes-d'Armor	Finistère	Bretagne	Bretagne Rappel 2014
Prix brut				
Mai	0,675	0,707	0,689	1,270
Juin	0,428	0,408	0,419	0,503
Juillet	0,581	0,544	0,565	0,679
Août	0,655	0,761	0,735	0,642
Septembre	0,665	0,696	0,680	0,395
Octobre	0,580	0,593	0,585	0,974
Novembre	0,772	0,857	0,813	1,627
Décembre	0,771	1,013	0,972	1,007
Prix moyen	0,537	0,555	0,545	0,630
Prix moyen net	0,464	0,485	0,474	0,558

Source : Agreste, Draaf Bretagne, Srise, RNM

Prix des pommes de terre primeurs - Campagne 2015

Unité : euro/kg	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Bretagne	Bretagne 2014
Prix brut					
Avril	1,567	1,210	///	1,244	///
Mai	0,821	0,826	///	0,825	0,893
Juin	0,543	0,549	0,455	0,541	0,303
Juillet	0,350	0,376	0,341	0,354	0,173
Août	0,286	0,323	0,348	0,307	0,156
Prix moyen net 2015	0,370	0,517	0,329	0,401	///
Prix moyen net 2014	0,195	0,294	0,161	0,222	///

Source : Agreste, Draaf Bretagne, Srise, RNM

Présentation

La France est le premier pays exportateur européen avec un volume total de céréales exportées de l'ordre du tiers de la production. En 2015, la collecte de céréales française s'élève à 65 millions de tonnes.

En Bretagne, après les fortes progressions constatées depuis ces dernières années, les prix des céréales ont chuté en 2014 et en 2015. Au 30 juin 2016, ils repartent à la hausse : 152 €/tonne pour le blé, 111 €/tonne pour le maïs et 135 €/tonne pour le triticale, soit une hausse respective par rapport à la campagne précédente de 6 %, 8 % et 10 %.

Depuis 2004, les évolutions des prix du blé et du maïs présentent une symétrie signifiant que quelque soit le niveau géographique, Bretagne ou France, les prix évoluent de la même manière. De plus, les prix bretons pour le blé ou le maïs grain sont toujours inférieurs ou égaux aux prix France. Les producteurs bretons livrent 100 % de leur production à la récolte et bénéficient alors de prix hors spéculation.

Dans les bassins de production spécialisés en céréales, les producteurs stockent leur récolte et vendent au fil de la campagne. Les prix évoluent alors en fonction des conditions de marché.

Pour la campagne de commercialisation 2015/2016, près de la moitié de la récolte française est destinée au marché intérieur : alimentation animale, consommation humaine et usages industriels.

Sur le marché intérieur français, la majeure partie du maïs est destinée à l'alimentation animale. La moitié de la production française est exportée, principalement vers l'Union européenne.

Définitions

Le prix des céréales

Le calcul des prix payés aux producteurs présentés ici résulte d'une moyenne pondérée des prix d'achats des organismes stockeurs par les volumes collectés dans chaque région française. Ces prix d'achats sont issus de la comptabilité matière des organismes stockeurs qui bénéficient de la garantie de financement de FranceAgriMer donnée aux banques.

Ils sont actualisés et consolidés chaque trimestre, intégrant donc les compléments de prix apportés en cours de campagne, afin d'obtenir au dernier trimestre un prix moyen de campagne complet.

Ce **prix d'achat** correspond au prix payé aux producteurs y compris les bonifications et réfections et non compris la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée). C'est encore le prix rendu silo chez le collecteur.

Les **prix indiqués pour la récolte d'une année donnée** sont définitivement arrêtés au 30 juin de l'année suivante.

Pour en savoir plus

Site de la Draaf Bretagne

<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Les-grandes-cultures>

Site FranceAgriMer

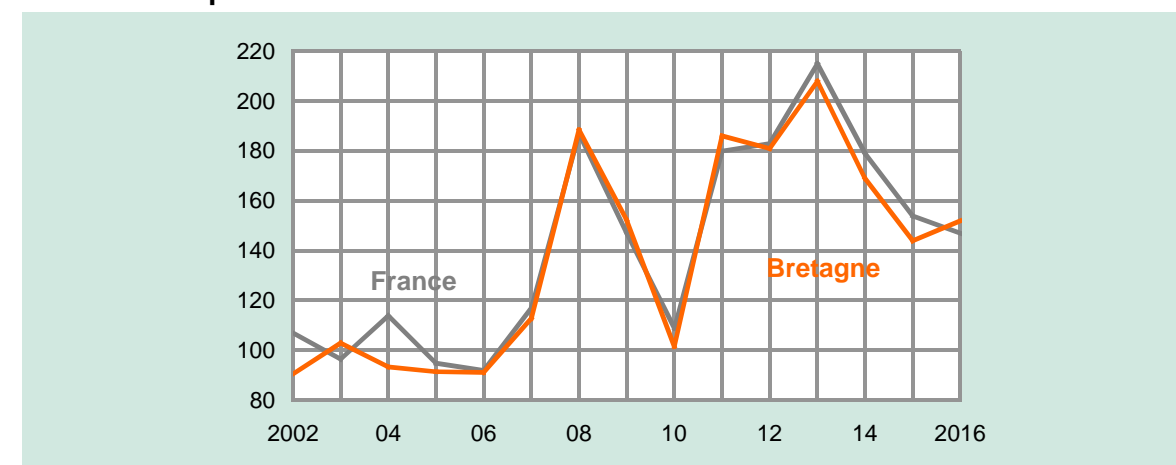
www.franceagrimer.fr/

Évolution du prix des céréales en Bretagne

Unité : euro/tonne	2010	2012	2013	2014	2015	2016*	Évolution 2016/2015 (en %)
Blé tendre	102	181	208	169	144	152	5
Orge	86	172	196	152	136	139	2
Maïs grain	104	155	175	129	103	111	7
Avoine	80	170	202	123	109	123	11
Triticale	86	162	191	147	123	135	9

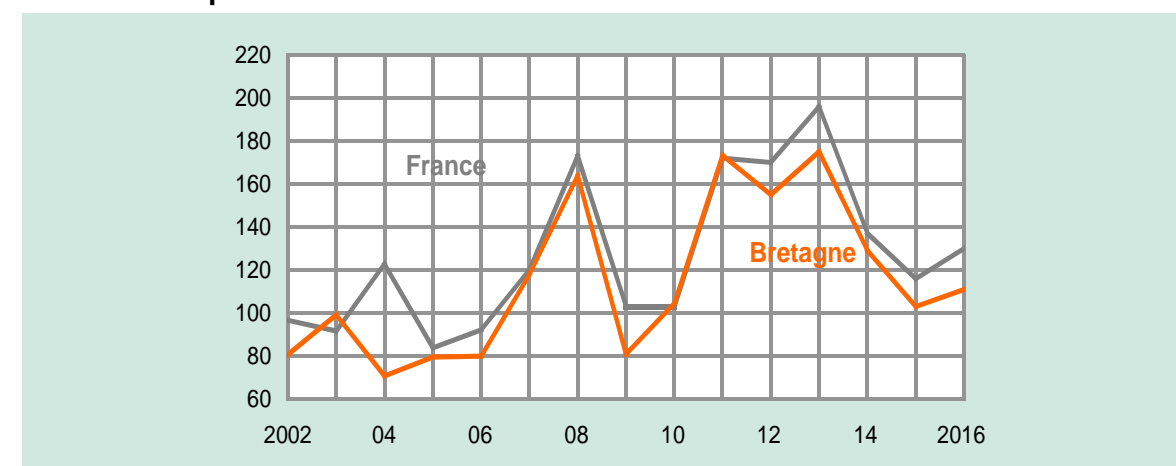
* Récolte 2015 - prix au 30 juin 2016
Source : Draaf Bretagne, FranceAgriMer

Évolution du prix du blé



Source : Draaf Bretagne, FranceAgriMer

Évolution du prix du maïs



Source : Draaf Bretagne, FranceAgriMer

Présentation

En 2015, la mauvaise conjoncture laitière (sur-production laitière et baisse des cours du lait) a conduit les éleveurs laitiers à réformer leurs **vaches**. En Bretagne, la décapitalisation est perceptible au second semestre. Le repli des effectifs de **vaches laitières** sur les exploitations par rapport au même mois de l'année précédente s'établit entre - 0,4 % et - 0,8 % selon les mois.

Cette mise à la réforme est d'autant plus importante que les éleveurs avaient précédemment augmenté leurs effectifs de **vaches laitières**, anticipant la fin programmée des quotas laitiers au 1^{er} avril 2015. Cet afflux de **vaches laitières** dans les abattoirs se traduit, dans un contexte de demande intérieure peu soutenue, par une baisse du cours de **la vache P**, déjà en recul en 2014. À 2,86 €/kg, le prix moyen 2015 baisse de 3 % par rapport à 2014 et de 9 % par rapport à la moyenne triennale 2012-2014.

L'abondance de **vaches laitières** pèse sur l'ensemble des cours des **gros bovins**. Le prix moyen annuel des vaches de race à viande R recule de 4 centimes/kg en un an. Le cours du **jeune bovin R** résiste mieux, grâce à des exportations françaises dynamiques (+ 16 % en un an).

Définitions

La cotation **des gros bovins au stade « entrée-abattoir »** a été réformée en janvier 2012, en vue d'améliorer la représentativité et la précision des grilles de cotation. Le découpage géographique est passé de dix zones à quatre bassins redessinés en fonction des flux de production et d'abattage, permettant de rassembler un effectif représentatif. Les typologies d'animaux cotées ont été également redéfinies. Le type d'animaux : viande, lait ou mixte est pris compte. Et pour certaines catégories d'animaux, jeunes bovins, bœufs, génisses et vaches de race à viande, la race est distinguée : Blonde d'Aquitaine, Charolaise ou Limousine, ainsi que l'âge et le poids. La classification est également affinée pour permettre de coter au « tiers de classe ». La définition des **gros bovins** s'applique à tous les bovins de plus de 8 mois. Les cotations sont établies à partir des prix hors taxes payés aux fournisseurs à l'entrée de chaque abattoir. Le prix tient compte des frais occasionnés pour amener l'animal à l'abattoir et est donc différent du prix touché par l'éleveur.

Textes de références :

- Décret n°2012-175 du 6 février 2012 relatif au dispositif d'établissement des cotations pour les marchés des viandes et des œufs ;
- Arrêté du 9 août 2013 modifiant l'arrêté du 6 février 2012 fixant les modalités d'établissement des cotations pour le marché des gros bovins « entrée abattoir » ;
- Instruction technique DGPE/SDFE/2016-57 du 17/12/2015.

Pour en savoir plus

Site de la Draaf Bretagne

- Agreste Bretagne - Fiche filière Bovins viande (édition 2016) ;
- Agreste Bretagne- Le 4-Pages - Mars 2016 - N°2 - « La filière viande en 2013 - La Bretagne : première région française pour la production et la transformation de viande » ;
- La conjoncture mensuelle.

Avertissement : depuis janvier 2012, un nouveau système de cotations des gros bovins est appliqué, avec un élargissement de la zone géographique au bassin Grand Ouest et une grille plus détaillée qui fait mention de la race (viande, mixte ou lait). Les séries ne sont donc plus exactement comparables.

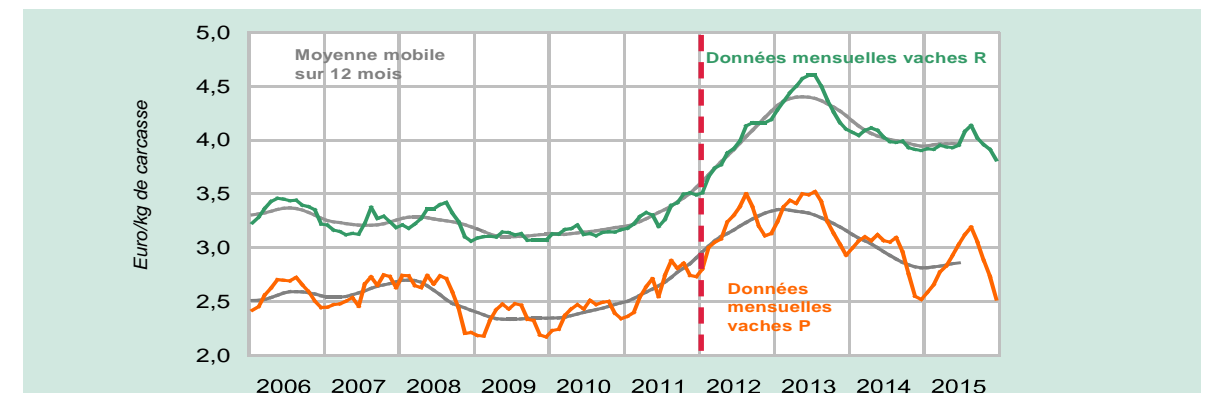
État d'engraissement 3

Unité euro/kg carcasse	Bœufs R		Génisses viande R		Jeunes Bovins R		Vaches P	Vaches R
	BGO*	France	BGO*	France	BGO*	France	BGO*	BGO*
Janvier	3,852	3,844	3,960	3,978	3,800	3,792	2,584	3,918
Février	3,868	3,850	3,953	3,960	3,755	3,750	2,655	3,913
Mars	3,915	3,888	4,002	4,000	3,767	3,758	2,775	3,950
Avril	3,882	3,850	3,996	3,988	3,718	3,702	2,830	3,936
Mai	3,877	3,863	3,983	3,983	3,705	3,693	2,928	3,930
Juin	3,895	3,885	3,995	4,015	3,760	3,738	3,030	3,953
Juillet	4,044	4,020	4,124	4,110	3,834	3,806	3,122	4,080
Août	4,185	4,133	4,190	4,148	3,867	3,828	3,190	4,135
Septembre	4,036	4,008	4,077	4,095	3,750	3,745	3,052	4,018
Octobre	3,880	3,892	3,990	4,032	3,670	3,678	2,880	3,958
Novembre	3,850	3,838	3,950	3,988	3,738	3,748	2,733	3,913
Décembre	3,764	3,758	3,892	3,926	3,762	3,760	2,522	3,814
Moyenne 2016	3,921	3,902	4,009	4,018	3,761	3,750	2,858	3,960
<i>Rappel 2015</i>	<i>3,957</i>	<i>3,945</i>	<i>4,073</i>	<i>4,095</i>	<i>3,786</i>	<i>3,776</i>	<i>2,944</i>	<i>4,011</i>

* Bassin Grand Ouest (Bretagne, Pays de la Loire et Normandie)
Source : Draaf Bretagne - FranceAgriMer

Évolution des prix des vaches de réforme

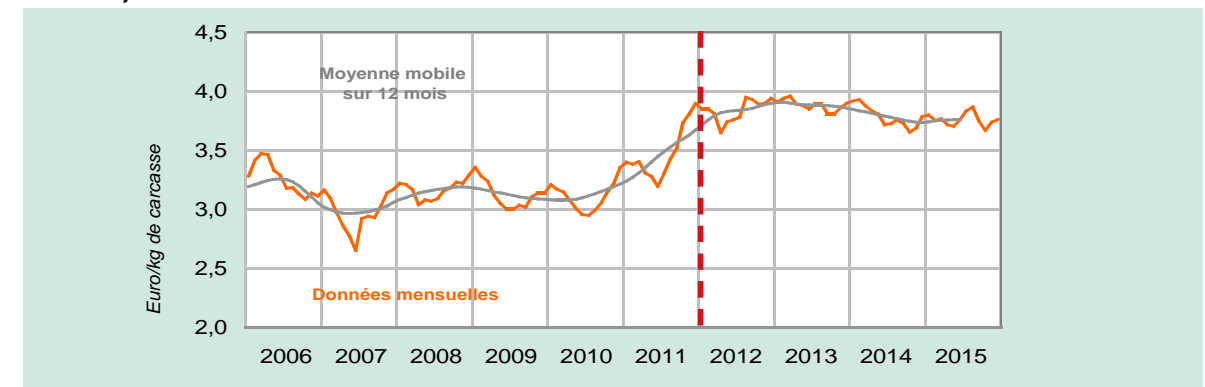
Cotation vache R et vache P - Bassin Grand Ouest



Source : Draaf Bretagne - FranceAgriMer

Évolution du prix des jeunes bovins

Cotation jeune bovin R - Bassin Grand Ouest



Source : Draaf Bretagne - FranceAgriMer

Prix

Veaux

Présentation

L'indice Ipampa de l'aliment d'allaitement pour veaux (base 100 en 2010) est en repli d'une année sur l'autre à partir du second semestre 2014. En raison de la baisse des prix des produits laitiers industriels, ce recul se poursuit en 2015. L'indice finit l'année à 104 alors qu'il s'élevait à 127 en janvier 2014. Ce prix de l'aliment d'allaitement favorable à la filière veau de boucherie n'est cependant pas suffisant pour la dynamiser face à la morosité de la demande. La consommation nationale de viande de veau, mesurée par le panel Kantar, décline de 5,3 % en 2014 par rapport à 2013, et de 7,6 % en 2015 par rapport à 2014. Le prix du veau de boucherie est proche en 2014 de son niveau de 2013 jusque début octobre, mais après son creux saisonnier, il ne se redresse pas. La cotation démarre donc l'année 2015 sous son niveau de 2014. L'écart se maintient une bonne partie de l'année, sauf au dernier trimestre, où le prix 2015 rejoint son niveau de 2014, sans toutefois le dépasser. Le prix moyen annuel, à 5,54 €/kg baisse de 6,4 % par rapport au prix 2014, lui-même en léger retrait (- 1,3 %) par rapport à 2013.

Les sorties des veaux des ateliers d'engraissement sont retardées, provoquant un alourdissement des carcasses. Pour la première fois depuis 2005, les tonnages abattus en Bretagne progressent (+ 2 % entre 2014 et 2015), malgré un effectif abattu en réduction.

Définitions

La cotation des veaux au stade « entrée abattoir » a été réformée en février 2013 en vue d'améliorer la représentativité et la précision des grilles de cotation.

Le découpage géographique est passé de cinq zones à trois bassins, puis à deux en 2014, le bassin nord avec un centre de cotation à Rennes et le bassin sud avec un centre de cotation à Toulouse. Ils ont été redessinés en fonction des flux de production et d'abattage, permettant de rassembler un effectif représentatif.

Les veaux de boucherie (bovin d'un âge inférieur ou égal à 8 mois), qu'ils soient élevés au pis ou non, sont cotés pour les conformations E,U, R, O, P, et selon cinq classes de couleur : blanc, rose très clair, rose clair, rose, rouge. Les cotations sont établies à partir des prix hors taxes payés aux fournisseurs à l'entrée de chaque abattoir. Le prix tient compte des frais occasionnés pour amener l'animal à l'abattoir. Il est donc différent du prix touché par l'éleveur.

Tout opérateur qui abat ou fait abattre plus de 5 000 veaux par an est tenu de fournir à FranceAgriMer les informations nécessaires à l'établissement de cotations hebdomadaires représentatives soit : les effectifs abattus, le poids moyen et le prix moyen pour chaque typologie d'animal.

Textes de références :

- Décret n°2012-175 du 6 février 2012 relatif au dispositif d'établissement des cotations pour les marchés des viandes et des œufs ;
- Arrêté du 4 janvier 2013 fixant les modalités d'établissement des cotations pour les marchés des veaux de boucherie, modifié par l'arrêté du 23/07/2014 ;
- Instruction technique DGPAAT/SDPM/2014-783 relative au dispositif de cotations pour les veaux de boucherie « entrée abattoir ».

Pour en savoir plus

Site de la Draaf Bretagne

<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Bovins>

Prix

Veaux

Avertissement : depuis février 2013, un nouveau système de cotations des veaux de boucherie est appliqué, avec un élargissement de la zone géographique au bassin Nord et une grille plus détaillée. Les séries ne sont donc plus exactement comparables.

Cotation des veaux de 8 jours et des veaux de boucherie

Unités : €/kg carcasse pour les veaux de boucherie €/tête pour les veaux de 8 jours	Bassin Nord (Bretagne, Pays de la Loire, Normandie, Hauts de France, île de France, Grand Est)				France			
	Veau de boucherie rosé clair 0		8 jours laitiers *		Veau de boucherie prix moyen pondéré **		8 jours destiné à l'engraissement ***	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Janvier	6,25	5,77	60	71	6,46	4,92	60	58
Février	6,31	5,81	70	88	6,51	6,19	71	88
Mars	6,26	5,81	86	100	6,48	6,14	86	101
Avril	6,14	5,56	90	106	6,39	5,94	94	108
Mai	5,99	5,37	96	118	6,25	5,70	107	120
Juin	5,87	5,30	116	125	6,11	5,61	116	129
Juillet	5,70	5,24	96	119	5,90	5,53	99	123
Août	5,66	5,19	73	89	5,87	5,44	76	92
Septembre	5,67	5,28	70	78	5,93	5,50	72	80
Octobre	5,72	5,55	70	47	6,00	5,72	62	52
Novembre	5,73	5,70	70	45	6,06	5,95	61	52
Décembre	5,74	5,84	70	45	6,06	6,04	67	51
Moyenne	5,92	5,54	81	86	6,17	5,72	81	88

* Cotation du marché de Château-Gontier, mâle de race laitière de conformation standard, de 45 à 50 kg

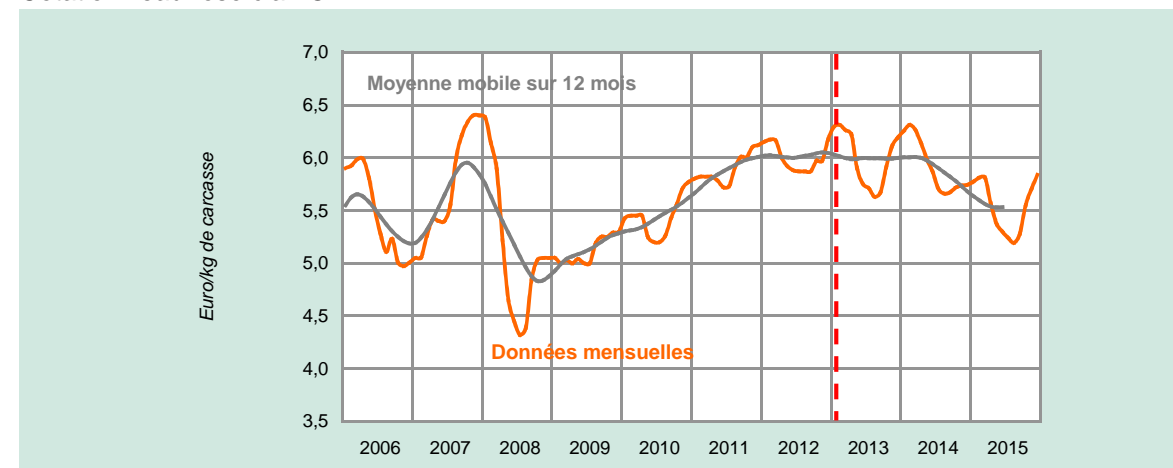
** Moyenne pondérée des prix des cotations veaux « entrée abattoir »

*** Petits veaux (de 8 jours à 4 semaines) de conformation standard, de race laitière, mâles, de 45 à 50 kg

Source : Draaf Bretagne - FranceAgriMer

Évolution du prix du veau de boucherie en Bretagne

Cotation veau rosé clair O



Source : Draaf Bretagne - FranceAgriMer

Prix

Porcs

Présentation

Au Marché au cadran de Plérin, le **prix de base du porc charcutier** est de 1,238 €/kg en moyenne annuelle en 2015. Il recule de 6,71 % par rapport à la référence moyenne de 2014 et de 15,4 % par rapport à l'exercice 2013.

L'année débute avec un prix à un niveau très bas qui poursuit sa baisse jusqu'à la mi-février. Les cours, sous l'effet de la mise en place de stockage privé par l'Union européenne, progressent ensuite jusqu'à la fin du mois d'avril. Les nombreux jours fériés de mai perturbent les enlèvements, ce qui met une pression à la baisse sur la cotation. Le cours augmente ensuite régulièrement jusqu'à la première semaine d'août où il dépasse les 1,40 €/kg. Cette hausse des cours a principalement été obtenue grâce à certaines enseignes de la grande distribution qui se sont engagées, après négociations avec les producteurs, à augmenter leurs prix d'achat. Toutefois, cette évolution positive des prix est allée à contre-courant des autres cours européens, ce qui a provoqué à partir du mois d'août et jusqu'à la fin de l'année une forte crise dans la filière. Les cours, de ce fait, baissent ensuite fortement jusqu'à fin décembre pour atteindre son niveau le plus bas les trois dernières semaines de ce mois à 1,07 €/kg.

Le différentiel de prix avec les autres bassins européens a asphyxié les entreprises françaises à l'export. Des réductions d'activité s'en sont suivies, déséquilibrant le rapport offre/demande. De ce fait, les poids de carcasse ont atteint des niveaux record sur les abattages de fin d'année, avec toutes les conséquences négatives pour les éleveurs, tant sur les plus-values que sur les gestions d'élevage.

Même si le coût des matières a poursuivi sa baisse entamée en 2014, l'année 2015 est une année de crise pour les éleveurs confrontés à un décalage significatif du prix de vente par rapport au coût de production.

Pour en savoir plus

Site du RNM (Réseau National des Marchés)

<https://www.rnm.franceagrimer.fr/>

Site de l'Ifip, Institut du porc

<http://www.ifip.asso.fr/fr>

Site de la Draaf Bretagne

<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/La-viande-porcine>

Définitions

Les cotations sur le marché au cadran de Plérin sont collectées par le Réseau des Nouvelles des Marchés (RNM) du Srise Bretagne. Le prix est départ élevage. Jusqu'au 17 décembre 2006, le prix de base était déterminé sur une base de 54 TVM (Taux de Viande Maigre). À compter du 18 décembre 2006, le point d'ancrage de la cotation est déterminé sur une base à 56 de TMP (Taux de Muscle des Pièces). La cotation porc charcutier carcasse classe E est une cotation nationale, entrée abattoir.

Grille de paiement des porcs charcutiers

Le prix de base fait référence à un porc à 56 TMP, dans la gamme de poids 82-105 kg, en application d'un accord de l'interprofession bretonne. Le paiement au producteur à partir du prix de base, dépend de plusieurs paramètres: la charte qualité régionale, la gamme de poids, le classement TMP. Le respect de la charte qualité régionale se traduit par une plus value de 2 cts/kg de carcasse. Les porcs dont le poids se situe dans le cœur de gamme entre 87 kg et 99 kg, font l'objet d'une plus value de 2 cts/kg. En dehors de la gamme de 82-105 kg, des moins values sont appliquées. Dans la grille de classement, un TMP inférieur à 56 occasionne des moins values, un TMP supérieur à 56 entraîne des plus values croissances, la plus value maximale s'obtenant avec un TMP au moins égal à 61.

Cotations des porcelets : prix des porcelets payé aux naisseurs, départ ferme, primes incluses, marché d'excédent de naisseurs-engraisseurs. Cette cotation hebdomadaire est établie par le Réseau des Nouvelles des Marchés depuis 1991. Elle résulte de la synthèse des informations collectées par le RNM auprès des groupements de producteurs.

Prix

Porcs

Cotations des porcs charcutiers et porcelets en Bretagne en 2015

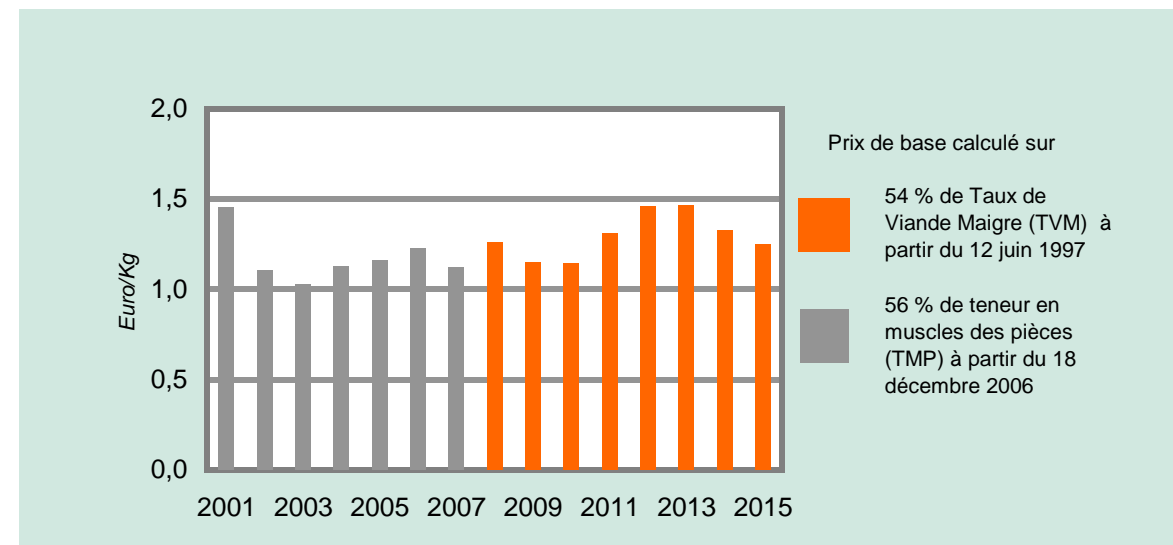
Unité : €/kg carcasse €/tête pour porcelet 8 kg	Porc charcutier Base 56 TMP	Porc charcutier classe E + S *	Porcelet sevrage 8 kg	Porcelet 25 kg
Janvier	1,091	1,256	21,042	1,415
Février	1,149	1,280	21,925	1,462
Mars	1,226	1,375	23,988	1,558
Avril	1,247	1,400	23,979	1,660
Mai	1,229	1,387	20,216	1,569
Juin	1,314	1,438	17,965	1,456
Juillet	1,374	1,516	15,881	1,394
Août	1,393	1,557	14,455	1,265
Septembre	1,368	1,535	14,004	1,201
Octobre	1,237	1,428	13,780	1,189
Novembre	1,123 **	1,310	13,659	1,175
Décembre	1,069 **	1,228	15,010	1,231
Moyenne 2015	1,238	1,393	17,992	1,381
<i>Rappel 2014</i>	<i>1,327</i>	<i>1,499</i>	<i>26,248</i>	<i>1,701</i>

* L'ancienne classe E utilisée jusqu'à la semaine 14/2014 correspond au vocable E + S (Taux de Maigre des Pièces -TMP de 55 % et plus). En application de la nouvelle réglementation européenne : classe E (Taux de Maigre des Pièces -TMP de 55 % à 59 % inclus), classe S (Taux de Maigre des Pièces -TMP de 60 % et plus).

** Ces deux moyennes ont été calculées par le Marché du porc breton sur la base des prix proposés par les abattoirs durant l'interruption du fonctionnement du cadran.

Source : Agreste, Draaf Bretagne, Srise, RNM

Prix de base du porc charcutier au Marché du porc breton de Plérin



Source : Agreste, Draaf Bretagne, RNM

Prix

Aviculture

Présentation

En 2015, les prix moyens annuels baissent par rapport à 2014, pour la volaille et les lapins. Pour les œufs, les prix augmentent globalement jusqu'en août avant de se redresser, mais la moyenne annuelle augmente significativement.

Le marché du poulet de chair résiste mieux, tiré par une consommation nationale qui croît depuis 2006 et dopé par des exportations françaises en progression. En 2015, la consommation française de viandes de volaille reste très élevée, sauf pour la dinde boudée par les ménages qui lui préfèrent le poulet.

Le prix à la production du poulet de chair est, en moyenne annuelle, égal à 0,87 €/kg, en baisse de 3 % par rapport à 2014. Sur le marché de Rungis, le prix du poulet prêt à cuire s'établit à 2,22 €/kg.

Concernant le prix à la production de la dinde, ce dernier s'établit à 1,16 €/kg en moyenne annuelle, il recule également de 3 % en Bretagne par rapport à 2014.

Le prix à la production de l'œuf de consommation est, en moyenne annuelle, supérieur à 2014. Il s'établit pour 2015 à 5,46 €/100 œufs alors qu'il n'était qu'à 5,17 €/100 œufs en 2014, soit une augmentation de 5 %. De même, le prix à Rungis augmente en moyenne annuelle : 6,80 €/100 œufs en 2014, contre 6,03 €/100 œufs en 2015, soit une augmentation de plus de 11 %.

Concernant la viande de lapin, le prix à la production est en diminution de 5 % par rapport à 2014. La tendance à la baisse ne se retrouve pas sur le marché de Rungis puisque le prix reste stable par rapport à 2014 à 3,85 €/kg en moyenne annuelle.

Pour en savoir plus

Site de la Draaf Bretagne

Conjoncture agricole mensuelle

<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Conjoncture-agricole>, 18

Définitions

Prix moyens à la production : prix payés aux producteurs locaux. Ils permettent d'établir un prix moyen à la production au niveau national. Ce prix moyen est calculé chaque mois par l'Insee, en appliquant des pondérations régionales déterminées sur l'année 2000.

Prix à Rungis : il s'agit des prix de produits commercialisés en gros. Pour le poulet Prêt À Cuire frais (PAC) et la pintade standard > 1,2 kg, ils sont établis à partir des constatations faites par le Réseau des Nouvelles des Marchés (RNM) sur le Marché d'Intérêt National (MIN) de Rungis. Pour l'œuf, il s'agit de la Tendence Nationale Officiuse (TNO) établie par le journal « Les marchés ».

Prix

Aviculture

Prix moyen à la production (France métropolitaine avec pondération régionale 2005)

Unités : €/kg vif, €/100 œufs	Poulets	Pintade	Dindes	Lapins	Œufs
Janvier	0,85	1,88	1,14	1,84	5,64
Février	0,86	1,88	1,13	1,87	5,46
Mars	0,87	1,88	1,15	1,88	5,31
Avril	0,87	1,89	1,15	1,78	4,93
Mai	0,87	1,89	1,16	1,60	4,60
Juin	0,87	1,88	1,15	1,48	5,56
Juillet	0,87	1,89	1,16	1,48	5,82
Août	0,88	1,89	1,16	1,51	5,63
Septembre	0,89	1,90	1,16	1,75	5,94
Octobre	0,89	1,92	1,17	1,82	5,38
Novembre	0,88	1,92	1,17	1,84	5,61
Décembre	0,87	1,92	1,17	1,75	5,63
Moyenne 2015	0,87	1,90	1,16	1,72	5,46
<i>Rappel 2014</i>	<i>0,90</i>	<i>1,97</i>	<i>1,20</i>	<i>1,82</i>	<i>5,17</i>

Source : SSP - Insee

Prix à Rungis

Unités : €/kg vif, €/100 œufs	Poulet PAC frais	Lapin (entier) standard > 1,2 kg	Œufs 53-63 g Cotation TNO
Janvier	2,10	4,77	7,02
Février	2,15	4,65	6,70
Mars	2,18	4,10	6,43
Avril	2,20	3,64	6,01
Mai	2,23	3,15	5,41
Juin	2,25	3,00	7,11
Juillet	2,25	2,88	7,43
Août	2,25	2,80	7,21
Septembre	2,25	3,88	7,48
Octobre	2,25	4,48	6,66
Novembre	2,25	4,60	7,02
Décembre	2,23	4,22	7,16
Moyenne 2015	2,22	3,85	6,80
<i>Rappel 2014</i>	<i>2,21</i>	<i>3,85</i>	<i>6,03</i>

Source : Draaf, Srise, RNM et journal « Les marchés »

Présentation

En 2015, le prix du lait payé aux producteurs bretons atteint 319 €/1 000 litres en moyenne annuelle, soit 15 % de moins qu'au niveau record de 2014 et - 7 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Le prix reste en retrait de celui de 2014 durant toute l'année. L'offre et la demande de lait ont été déséquilibrées dans un contexte particulier : repli de la demande internationale suite à l'embargo russe et au ralentissement des importations chinoises et augmentation des volumes collectés en Europe avec la suppression des quotas. Les prix des produits industriels et de celui payé aux éleveurs s'effondrent alors. Par ailleurs, les charges augmentent entre la fin 2014 et mai 2015 faisant craindre aux éleveurs laitiers l'effet ciseaux entre la baisse des cours et la hausse des charges. Un accord intervient dans la filière en juillet, les distributeurs acceptant une hausse des tarifs de leurs fournisseurs sur un certains nombre de produits premiers prix de marque de distributeur. Quant aux transformateurs, ils s'engagent, selon cet accord, à répercuter l'intégralité de l'augmentation aux éleveurs. Par ailleurs, la Commission européenne annonce la prolongation au-delà du 30 septembre de l'intervention publique au stockage privé des produits laitiers industriels. Malgré la baisse du coût de l'aliment au deuxième semestre, de nombreux éleveurs ne couvrent pas leurs coûts de production.

La différence entre le prix du lait payé aux producteurs et le prix standard, en Bretagne, augmente légèrement en 2015. Le prix réel payé aux producteurs dépasse ainsi le prix standard de 16 € pour mille litres, contre 15 € en 2015.

Le prix moyen perçu en 2013 s'appuie sur un lait affichant un taux annuel de matière grasse égal à 41,42 g/l (41,19 g/l en 2014) et un taux de matière protéique de 32,86 g/l (32,98 g/l en 2014). La qualité bactériologique du lait évolue peu d'une année sur l'autre. Ce critère a donc peu d'influence sur la variation du prix du lait.

Pour en savoir plus

Site de la Draaf Bretagne

<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/La-production-laitiere>

Site Agreste

<http://agreste.agriculture.gouv.fr/conjoncture/lait/>

Définitions

Le **prix moyen départemental** est le prix payé aux producteurs par les établissements collecteurs dont le siège est en Bretagne ou hors Bretagne. Ce prix inclut le prix de base, l'ajustement conjoncturel et la flexibilité additionnelle, les plus values ou moins values pour la matière grasse et la matière protéique, les bonifications ou réfections liées à la qualité. Les taxes et cotisations sont déduites.

Calcul du prix moyen du litre de lait départemental = prix payé aux producteurs de ce département = somme [(prix moyen de la laiterie qu'elle soit en Bretagne ou hors Bretagne X volume de lait récupéré sur le département) / somme [volumes de lait récupéré sur le département par toutes les laiteries qui y interviennent]

Le **prix standard** s'entend pour un lait collecté à 38 g/l de matière grasse, 32 g/l de matière protéique, moins de 50 000 germes totaux, moins de 250 000 cellules leucocytaires, moins de 1 000 spores butyriques et présente un taux de lipolyse inférieur à 0,25.

L'**ajustement conjoncturel** prend en compte le marché intérieur des Produits de Grande Consommation (PGC) sur la base du suivi d'un indicateur de variation de marge brute pour 5 catégories de PGC fabriqués en France sous marque distributeur (MDD) et dans la catégorie « premiers prix » représentant 65 % de la valorisation des PGC. L'impact peut être positif ou négatif sur le prix du litre de lait.

La **flexibilité additionnelle** est un correctif réservé aux entreprises qui transforment plus de 35 % de leur collecte laitière en produits industriels et sont donc plus exposées à la réforme de la PAC. L'incidence est toujours négative.

Des **primes et compléments** peuvent s'ajouter. Il s'agit, par exemple en Bretagne, de prime pour l'adhésion au contrôle laitier, ou bien d'un complément de prix pour certaines performances techniques (charte des bonnes pratiques d'élevage) ou encore pour un mode de production (bio) ou pour un statut (JA),...

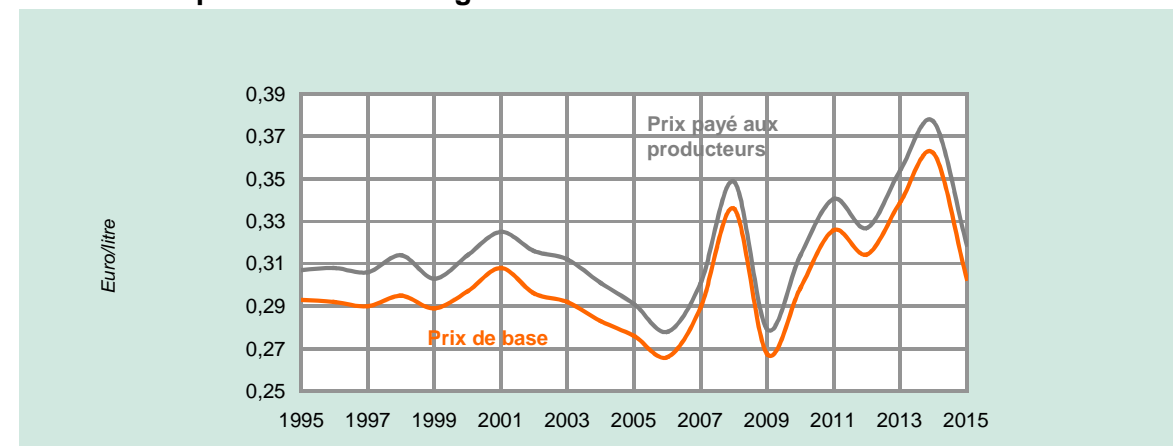
Des **taxes et cotisations** peuvent être déduites pour, par exemple en Bretagne, les frais de location du tank, les frais d'analyses bactériologiques par un laboratoire agréé...

Prix du lait payé aux producteurs en 2015

Unité : €/1 000 litres	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Janvier	328,8	329,4	330,2	333,0	330,4
Février	322,6	320,8	327,1	330,0	325,1
Mars	294,8	296,8	318,0	303,7	303,3
Avril	309,2	310,5	313,7	313,0	311,6
Mai	302,8	304,0	308,8	305,1	305,2
Juin	304,2	304,5	313,9	309,9	308,1
Juillet	306,3	309,5	322,7	318,7	314,3
Août	341,4	336,7	335,5	347,7	340,3
Septembre	335,0	331,2	332,5	341,2	334,9
Octobre	326,5	324,7	328,3	331,9	327,8
Novembre	316,7	318,7	320,6	324,1	320,0
Décembre	309,6	311,5	315,0	318,6	313,7
Moyenne 2015	316,2	316,2	322,0	322,7	319,3
Moyenne 2014	375,6	374,4	378,3	379,8	377,0

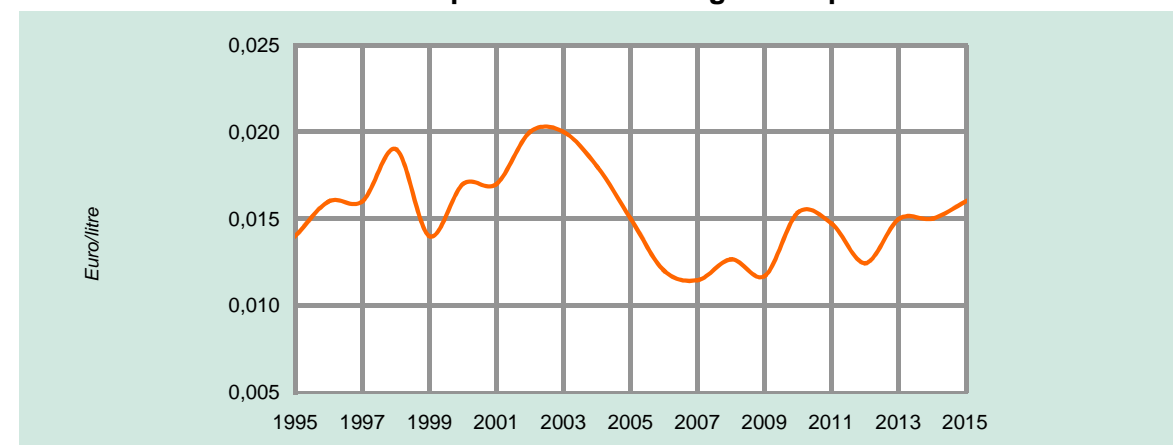
Source : Agreste, FranceAgriMer, enquête mensuelle auprès des établissements laitiers

Évolution du prix du lait en Bretagne



Source : Agreste, FranceAgriMer, enquête mensuelle auprès des établissements laitiers

Évolution du différentiel entre le prix du lait en Bretagne et le prix de base



Source : Agreste, FranceAgriMer, enquête mensuelle auprès des établissements laitiers

Présentation

En 2015, l'indice des prix des biens et services de consommation courante, correspondant aux charges des producteurs (Ipampa), se réduit pour la deuxième année consécutive. Il perd en moyenne 2,1 % au niveau national et 3 % au niveau régional (respectivement - 3,1 % et -5,7 % en 2014). En Bretagne, la diminution de cet indice global s'explique principalement par celle des aliments pour animaux (*voir page suivante*), qui représentent plus de la moitié de la valeur des biens et services de consommation courante.

Après avoir reculé en 2014, les prix des engrais et amendements augmentent en 2015 (+ 2,4 %). La hausse la plus notable porte sur les engrais binaires azote-phosphate (+ 11 %). L'accroissement est plus modéré (+ 1,4 %) pour le prix des engrais simples azotés, qui constituent la plus grande part de la valeur des engrais et amendements (40 %). En moyenne, les prix sont supérieurs de 19 % à la base 2010. L'écart est de + 24 % pour les engrais simples et de + 18 % pour les engrais composés.

Parallèlement, les volumes d'engrais minéraux et organo-minéraux livrés en Bretagne pour la campagne 2014-2015 augmentent de 1,3 % par rapport à la campagne précédente, en raison de l'accroissement en potassium (+ 30 %). Les livraisons d'azote, qui représentent le quart des quantités livrées, se réduisent de 1,5 % et celles de phosphore, de 3,4 %.

Les prix des produits phytosanitaires varient assez peu dans le temps. Ils baissent de 1,4 % en 2015. L'indice est par ailleurs inférieur de 2,8 % à la base 2010.

L'indice de prix du poste « Énergie et lubrifiants », dont le tiers est constitué du fioul domestique, chute de 14,5 % en 2015. Il correspond cependant à la base 2010.

Définitions

L'Indice des Prix d'Achat des Moyens de Production Agricole (IPAMPA) permet de suivre l'évolution de l'ensemble des prix des biens et services utilisés par les exploitants dans leur activité agricole. Cet indice se compose de deux parties :

- l'indice des biens et services de consommation courante regroupe les postes suivants : énergie et lubrifiants, semences, engrais et amendements, produits de protection des cultures, aliments des animaux, matériel et petit outillage, entretien et réparation du matériel, entretien et réparation des bâtiments, produits et services vétérinaires, frais généraux ;

- l'indice des biens et services d'investissement regroupe les postes suivants : machines et matériel de culture et de récolte, machines et installations à la ferme, tracteurs, ouvrages.

L'Ipampa est élaboré conjointement par le Service de la Statistique et de la Prospective du ministère de l'Agriculture (SSP) et l'Insee à partir de sources d'informations diverses. Chaque mois, les services régionaux de la statistique agricole collectent les prix de produits des domaines suivants : semences, engrais, produits phytosanitaires, aliments du bétail, petit matériel et dépenses vétérinaires. Les indicateurs utilisés pour les autres biens et services sont les indices des prix de vente industriels, les indices des prix à la consommation. À partir de ces informations, l'Insee publie chaque mois les indices Ipampa nationaux et régionaux, calculés en base 100 en 2010 depuis l'été 2013. Les pondérations, calculées en 2010, sont issues du Rica. Le total (100 000) correspond à l'ensemble des intrants. L'indice régional est présenté dans les pages qui suivent.

Voir aussi le chapitre 10, les livraisons d'engrais minéraux, page 122.

Pour en savoir plus

Site Agreste

www.agreste.agriculture.gouv.fr - Données en ligne (Disar) - Indices des prix d'achat des moyens de production agricole (Ipampa).

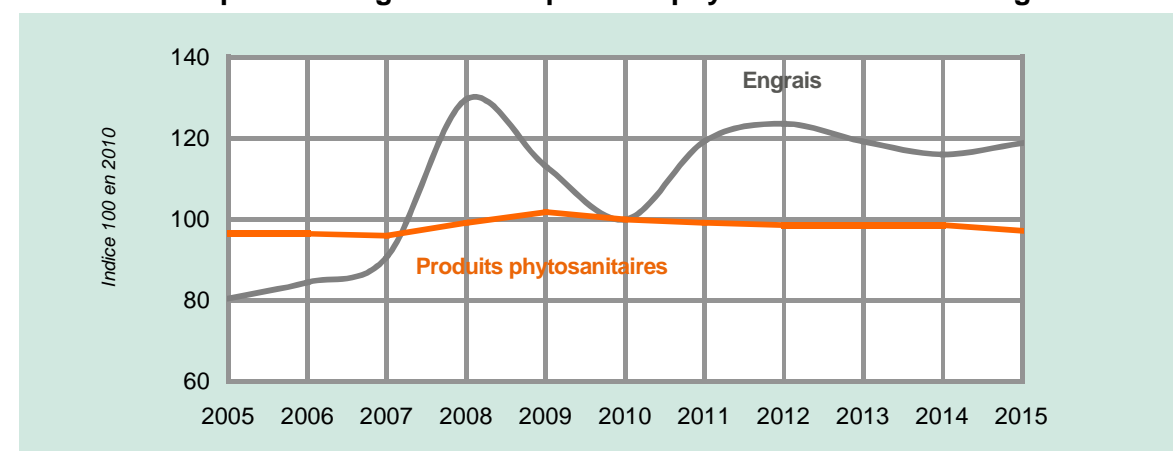
Indice des prix des engrais et des produits phytosanitaires en 2015

Indice régional Bretagne - Base 100 en 2010

	Mars	Juin	Septembre	Décembre	Moyenne annuelle	Évolution annuelle (%) *	Pondérations 2010
Indice général des produits intrants	112,7	111,9	111,7	110,5	111,8	- 3,0	100 000
Indice des biens et services de consommation courante	113,8	112,9	112,6	111,2	112,7	- 3,5	84 793
Engrais et amendements	121,5	117,8	117,3	117,0	118,8	2,4	3 796
Engrais simples	130,2	122,1	120,3	120,7	124,3	1,6	1 804
Engrais simples azotés	134,2	124,8	122,5	123,3	127,3	1,4	1 574
Engrais simples phosphatés	131,0	131,3	134,4	132,2	131,3	10,2	38
Engrais simples potassiques	97,1	98,1	99,0	97,1	98,0	0,9	192
Engrais composés	119,0	120,2	121,5	118,0	119,6	8,3	758
Engrais binaires N P	123,2	124,8	126,9	120,9	124,0	11,4	441
Engrais binaires P K	107,4	109,7	112,1	112,2	109,6	8,2	42
Engrais ternaires	112,1	112,6	112,3	112,1	112,3	2,8	200
Autres engrais : amendements et supports de culture	110,4	110,1	110,5	110,9	110,5	0,5	1 234
Produits de protection des cultures	97,1	97,4	97,2	97,0	97,2	- 1,4	2 814
Herbicides	98,1	98,4	98,3	98,0	98,3	- 2,1	762
Fongicides	93,9	94,7	94,6	94,3	94,3	- 0,8	268
Insecticides et acaricides	97,1	97,0	96,0	96,0	96,5	- 1,8	1 493
Énergie et lubrifiants	107,3	104,1	98,1	91,7	100,8	- 14,5	8 130

* Variation de la moyenne annuelle de l'indice
Source : Insee - SSP, indice Ipampa

Évolution des prix des engrais et des produits phytosanitaires en Bretagne



Source : Insee - SSP, Indice Ipampa

Présentation

Après avoir atteint des niveaux record en 2013, les prix des différents aliments pour animaux baissent en 2014 et en 2015. En moyenne annuelle, le prix de l'ensemble des aliments pour animaux, mesuré par l'indice Ipampa, recule de 9,5 % en 2014, puis de 4,3 % en 2015. Mais, lors de ces deux années, il dépasse respectivement de 23 % et de 18 % le prix de la base 2010. En 2014, les prix des différents aliments pour animaux diminuent surtout entre mai et décembre. En 2015, les prix observés en janvier et en décembre sont assez comparables, excepté ceux des aliments destinés aux veaux. Pour ces derniers, le prix annuel chute de 10 % par rapport à la moyenne 2014, en lien avec le repli des cours de la poudre de lait. La baisse annuelle moyenne des autres aliments est à relier à celle du prix des céréales, qui fléchissent en 2014 et en 2015, dans un contexte de stocks mondiaux importants. Entre 2014 et 2015, l'indice Ipampa aliments composés perd ainsi 2,5 % pour les gros bovins, 4,5 % pour les porcs et 3,1 % pour les volailles.

Concernant l'aliment destiné aux porcs, l'aliment Ifip « porc à l'engrais » passe de 290 €/tonne en 2013 à 250 €/tonne en 2014, puis à 237 €/tonne en 2015.

Malgré ces baisses de prix, les quantités d'aliments pour animaux fabriqués en Bretagne se réduisent globalement de 0,5 % en 2015, pour atteindre 8,1 millions de tonnes. Concernant l'élevage hors-sol, premier débouché de cette activité, les volumes diminuent de 1,5 % pour les aliments destinés aux porcs, mais augmentent de 2,6 % pour ceux destinés aux volailles. L'activité de fabrication décroît pour les aliments d'allaitement (- 7,7 %) et pour ceux destinés aux bovins (- 5,1 %).

Définitions

L'Ipampa (voir définition page précédente) comprend un poste « aliments pour animaux » éclaté en « aliments simples » et « aliments composés ». Pour ces derniers, on distingue les aliments composés pour veaux, pour gros bovins, pour porcs et pour volailles. Les informations présentées ici sont les données de l'indice régional, en base 100 en 2010.

L'Institut de la filière porcine (Ifip) calcule chaque mois un prix de son aliment reconstitué. Ce prix mensuel aliment Ifip estime l'impact immédiat de la conjoncture « matières premières » sur le prix de l'aliment. Il s'applique à un produit précisément défini : l'aliment « porc à l'engrais », le plus consommé, fourni par l'industrie, comme plus des trois quarts de la consommation française, et livré à des naisseurs-engraisseurs, orientation d'élevage prépondérante en France. Il s'agit donc d'un prix cible et non d'un prix réel constaté.

Voir aussi :
 - chapitre 10, aliments pour animaux, p. 124 ;
 - chapitre 13, fabrication d'aliments pour animaux, p. 144.

Pour en savoir plus

Site Agreste

www.agreste.agriculture.gouv.fr - Données en ligne (Disar) - Indices des prix d'achat des moyens de production agricole (Ipampa).

Indices des prix des aliments pour animaux en 2015

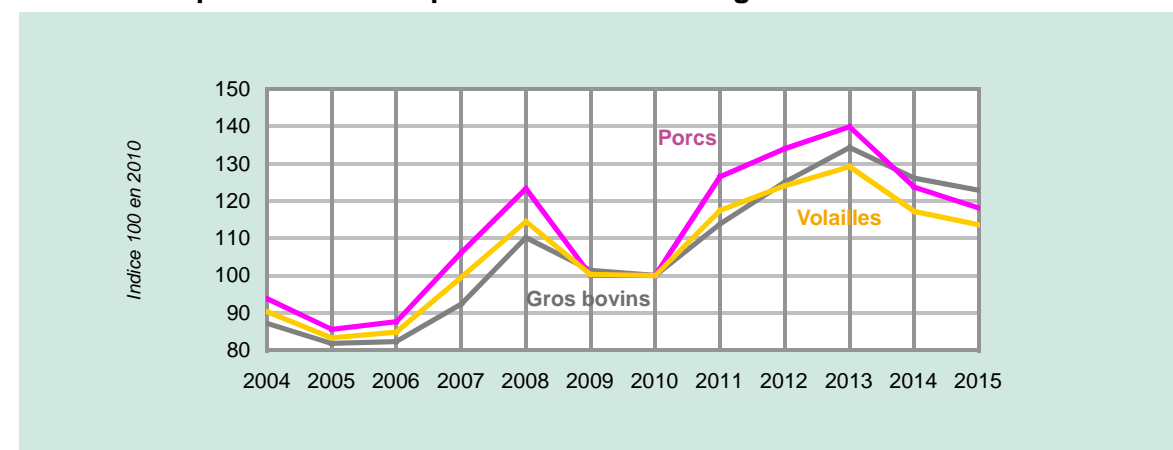
Indice régional Bretagne - Base 100 en 2010

	Mars	Juin	Septembre	Décembre	Moyenne annuelle	Évolution annuelle (%)*
Ensemble des aliments	119,1	118,1	118,4	116,5	118,1	- 4,3
Aliments simples	119,7	116,3	114,3	111,3	116,3	- 4,7
Aliments composés	119,1	118,2	118,7	116,9	118,3	- 4,2
- pour veaux	113,4	110,8	105,9	105,2	109,3	- 10,1
- pour gros bovins	124,0	123,6	123,0	120,6	122,9	- 2,5
- pour porcs	118,8	117,8	118,9	117,1	118,1	- 4,4
- pour volailles	113,2	113,0	115,1	113,8	113,6	- 3,2

* Variation de la moyenne annuelle de l'indice

Source : Insee - SSP, Indice Ipampa

Évolution du prix des aliments pour animaux en Bretagne



Source : Insee - SSP, Indice Ipampa

Aliment Ifip formule « porc à l'engrais »

Unité : €/tonne	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Janvier	170	251	195	171	244	236	311	260	235
Février	172	255	195	168	250	239	311	255	237
Mars	175	255	195	168	256	243	311	255	238
Avril	177	259	190	168	256	248	303	257	239
Mai	179	259	188	168	260	254	303	259	238
Juin	180	253	188	170	266	255	300	261	237
Juillet	189	251	189	186	261	268	286	254	235
Août	201	247	188	197	259	276	279	252	237
Septembre	216	240	185	205	254	284	275	241	238
Octobre	232	231	183	217	250	295	269	239	238
Novembre	240	224	181	224	247	303	266	236	238
Décembre	242	214	177	227	249	303	265	233	237
Année	198	245	188	189	254	267	290	250	237

Source : Institut de la filière porcine (Ifip)

Présentation

En Bretagne, les terres agricoles occupent 62 % du territoire en 2014. Après un ralentissement de l'activité sur les trois dernières années, le marché des terres agricoles progresse en 2015. Le nombre de transactions ainsi que les volumes de surfaces vendus se sont accrus de 13 % sur un an. En particulier, les ventes vers l'urbanisation avec 2 630 ha sont deux fois plus nombreuses qu'en 2014 et que sur la moyenne des trois dernières années. Entre 2013 et 2015, les déclarations d'intention d'aliéner ont porté sur 104 000 ha dont 77 % concernent le marché agricole. Un tiers des terres agricoles vendues sont libres au moment de l'achat. Un acheteur sur cinq vient du milieu non-agricole. Le développement de l'artificialisation en lien avec le développement de l'économie résidentielle soumet la région à une forte pression foncière, particulièrement en zone périurbaine et sur le littoral.

En Bretagne, les prix des terres sont très variables au sein de la région selon la zone et l'utilisation. La variation de prix régionale la plus forte se situe dans le Finistère entre deux petites régions agricoles : les Monts d'Arrée pour les prix les plus bas et le littoral breton nord pour les prix les plus élevés. Respectivement, pour les prés et les terres libres, il varie de 2 210 €/ha à 7 490 €/ha. Concernant les terres et prés loués, il varie de 2 490 €/ha à 6 040 €/ha pour ces deux mêmes petites régions agricoles.

C'est dans les Côtes-d'Armor que l'augmentation est la plus significative par rapport à l'année précédente pour les terres et prés libres (+ 5 %), et dans le Morbihan pour les terres et prés loués (+ 6 %).

Dans les deux catégories, il faut noter par petites régions des évolutions très positives : 23 % dans les Monts d'Arrée, 19 % dans les polders du Mont-Saint-Michel, 16 % sur le littoral breton sud et 10 % dans le bassin de Châteaulin. Dans la région de Saint-Malo, les prix reculent pour les deux catégories.

Définitions

De 2007 à 2010, une rénovation méthodologique de la méthode d'estimation du prix des terres et prés agricoles à partir des notifications individuelles des transactions et des rétrocessions a été menée. De grande ampleur, cette opération statistique a été réalisée conjointement par Terres d'Europe-Scafr, le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, avec l'appui méthodologique de l'Insee.

Un objectif de cohérence des chiffres diffusés

Terres d'Europe-Scafr publie les prix des terres et prés, vignes, forêt et foncier bâti depuis cinquante ans. L'observatoire du marché foncier rural établi par les Safer s'appuie sur l'ensemble des notifications de projets de ventes que les notaires sont tenus d'adresser aux Safer en vertu du Code rural. Ces informations couvrent l'ensemble du marché des espaces agricoles et naturels. Elles permettent de suivre les flux du marché foncier et de mesurer l'évolution des prix immobiliers. Tous les prix indiqués, à l'exception de ceux des vignes, sont calculés sur la base des valeurs des transactions. Ils reflètent ainsi l'état du marché. Compte tenu du faible nombre de transactions sur certains ensembles géographiques et de l'hétérogénéité des biens mis en vente d'une année sur l'autre, les évolutions de prix peuvent aussi traduire une modification de la qualité des biens mis en vente entre deux périodes.

Pour les terres et prés, les chiffres départementaux et régionaux correspondent à la moyenne en euros constants des prix de marchés enregistrés sur trois ans après avoir éliminé les 10 % de transactions les moins chères et les 10 % de transactions les plus chères. Les séries de prix des terres et prés incluent à la fois les acquisitions des agriculteurs et des non agriculteurs.

Pour en savoir plus

Site de la Draaf Bretagne

<http://www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Foncier>

Site Agreste

Publications

Agreste Primeur – Juin 2014 – N°313 – « Moindres pertes agricoles depuis 2008, après le pic de 2006-2008 ».

Site de la Safer

www.safer.fr/

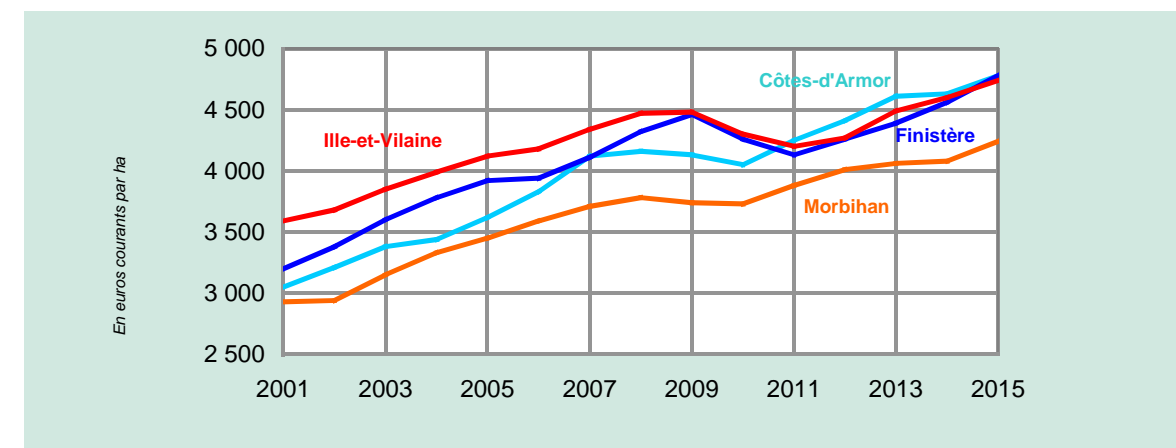
« Le prix des terres 2015 - Analyse des marchés fonciers ruraux »

Prix moyens des terres et prés de plus de 70 ares en Bretagne

Unité : euro courant par ha	Terres et prés libres			Terres et prés loués		
	2014	2015	Évolution 2015/2014 (%)	2014	2015	Évolution 2015/2014 (%)
Côtes-d'Armor	4 630	4 780	3	4 140	4 260	3
Littoral breton nord	6 430	6 830	6	5 130	5 350	4
Bretagne centrale	4 450	4 530	2	3 970	4 140	4
Monts d'Arrée - Méné	3 980	3 990	0	3 500	3 640	4
Région du Sud-Ouest	4 460	4 770	7	4 530	4 420	-2
Finistère	4 560	4 780	5	4 290	4 360	2
Littoral breton nord	7 490	7 770	4	6 230	6 040	-3
Pourtour rade de Brest - Pénéplaine bretonne nord	4 990	5 540	11	4 800	4 810	0
Bassin de Châteaulin	4 140	4 290	4	3 450	3 810	10
Pénéplaine bretonne sud	4 180	4 170	0	3 640	3 700	2
Monts d'Arrée	2 210	2 710	23	2 490	2 660	7
Ille-et-Vilaine	4 610	4 740	3	4 080	4 110	1
Région centrale	5 130	5 190	1	4 450	4 520	2
Région de Fougères	6 890	7 280	6	5 430	5 460	1
Région de Saint-Malo	4 770	4 240	-11	4 790	4 590	-4
Bretagne centrale	3 980	4 120	4	4 100	4 100	0
Pays de Redon	3 130	3 290	5	2 610	2 630	1
Polders du Mont-Saint-Michel - Marais de Dol	3 780	4 480	19	4 020	3 900	-3
Morbihan	4 080	4 240	4	3 630	3 840	6
Bretagne centrale	4 080	4 240	4	3 870	3 900	1
Région nord	4 280	4 460	4	3 940	4 260	8
Région centrale	3 930	4 130	5	3 440	3 540	3
Littoral breton sud	4 030	3 920	-3	3 030	3 500	16

Source : Safer - SSP - Terres d'Europe - Scafr

Évolution du prix moyen des terres et prés libres de plus de 70 ares



Source : Safer - SSP - Terres d'Europe - Scafr

Présentation

Depuis 2010, les loyers payés pour la location des terres et des bâtiments s'appuient sur un indice des fermages national. Celui de 2016 a été arrêté à 109,59, soit une baisse de 0,42 % sur l'indice 2015. Les indices du Revenu Brut d'Entreprise Agricole (RBEA) national par hectare et du prix du PIB, qui le composent à hauteur respective de 60 % et 40 %, sont de 111,81 et de 106,26, base 100 en 2009. L'indice national des fermages 2016 est établi à partir des résultats de l'année 2015 et des cinq années précédentes. En 2015, les prix des productions animales (lait, porc, bovins) chutent, mais le revenu national progresse par rapport à 2014, grâce notamment à la hausse des prix des productions végétales et à la baisse du coût des consommations intermédiaires. Cependant, l'évolution entre les moyennes quinquennales 2010-2014 et 2011-2015 du RBEA national par ha, est négative : - 1,07 %. La progression du prix du PIB, + 0,64 % entre 2014 et 2015, permet d'atténuer le recul de l'indice des fermages.

L'indice national des fermages correspondant à l'année 2015 était de 110,05, en augmentation de 1,61 % par rapport à l'indice précédent. En 2014, le revenu moyen des exploitations agricoles était globalement stable, avec des prix en baisse pour la plupart des productions végétales, ainsi que pour les bovins, porcs et volailles, mais avec un prix du lait en hausse et un recul du coût des intrants.

Définitions

Le bail rural est un contrat par lequel le propriétaire de biens à usage agricole confie la jouissance à un tiers à des fins d'exploitation. Les différentes formes de baux ruraux sont réglementées par le code rural dont la plus répandue est le bail à ferme. Le bail à ferme : le propriétaire (bailleur) donne au fermier (preneur) la jouissance du fonds moyennant un loyer appelé **fermage**. Le preneur conserve les produits de l'exploitation et assume seul les risques de celle-ci. Ce bail est régi par le statut du fermage.

Jusqu'en 2009, l'évolution du montant des fermages payés par les exploitants agricoles était régie par la loi du 2 janvier 1995 qui posait le principe de l'indexation des fermages sur l'évolution du revenu agricole.

Les indices étaient départementalisés. Ils comprenaient, pour un quart au moins, la variation du Revenu Brut d'Entreprise Agricole (RBEA) à l'hectare constaté sur le plan national au cours des cinq dernières années disponibles. Cette partie était complétée par l'évolution nationale du revenu de certaines catégories spécialisées. Afin de tenir compte des évolutions locales, le restant intégrait les variations du RBEA départemental. La loi de modernisation agricole de l'agriculture et de la pêche n° 2010-874 du 27 juillet 2010 réforme cette indexation dans le but de simplifier un système devenu très complexe et de rendre plus homogènes les évolutions entre zones géographiques.

Depuis 2010, l'indice des fermages est un indice national unique, base 100 en 2009. Il est composé pour 60 % de l'évolution du RBEA à l'ha constaté sur le plan national au cours des cinq années précédentes et de 40 % de l'évolution de l'indice général des prix de l'année précédente. Cet indice fait l'objet, chaque année, d'un arrêté du ministre en charge de l'agriculture.

Pour en savoir plus

Site de LégiFrance

Décret n° 2010-1126 du 27 septembre 2010 déterminant les modalités de calcul de l'indice national des fermages et de ses composantes
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022860838&categorieLien=id>.

Site Agreste

http://agreste.agriculture.gouv.fr/thematiques-872/prix-indices-887/#Indice_des_fermages%C2%A0

Indices départementaux des fermages jusqu'en 2009

Base 100 en 1994

	Indices base 100 en 1994				Évolution annuelle (en %)			
	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan
1994	100,0	100,0	100,0	100,0				
1995	101,0	99,2	100,7	100,8	1,00	- 0,80	0,70	0,75
2000	105,9	101,9	106,0	106,7	- 2,58	- 0,49	- 0,47	- 0,34
2005	103,7	99,6	109,9	105,2	0,00	- 1,58	0,23	- 1,00
2006	102,2	97,4	110,2	104,0	- 1,45	- 2,21	0,32	- 1,21
2007	102,8	94,8	110,2	104,5	0,59	- 2,67	0,00	0,54
2008	104,9	96,1	110,5	107,5	2,04	1,37	0,27	2,89
2009	108,8	97,8	110,1	112,0	3,72	1,77	- 0,36	4,16

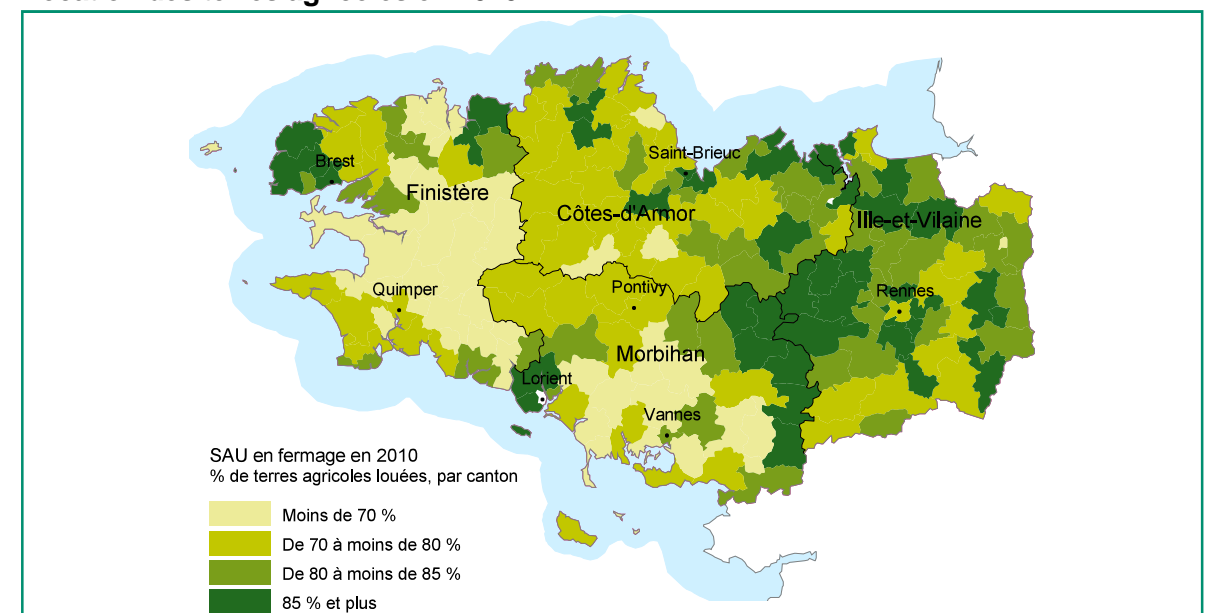
Pour les Côtes-d'Armor et le Morbihan, la période d'application va du 1^{er} septembre N au 31 août N+1. Pour L'Ille-et-Vilaine, elle va du 1^{er} octobre N au 30 septembre N + 1 ; pour le Finistère du 29 septembre N au 28 septembre N+1
Source : Arrêtés préfectoraux départementaux

Indice national des fermages à partir de 2010

Données France métropolitaine	Indices des fermages		Éléments de calcul			
	Indice base 100 en 2009	Évolution annuelle (en %)	Indice du RBEA Indice 100 en 2009	Évolution du RBEA/ha lissé sur 5 ans (en %)	Prix du PIB base 100 en 2009	Évolution annuelle du prix du PIB (en %)
2009	100,00		100,00	- 3,05	100,00	0,50
2010	98,37	- 1,63	96,95	4,39	100,50	0,80
2011	101,25	2,92	101,21	3,58	101,30	1,30
2012	103,95	2,67	104,83	3,36	102,62	1,50
2013	106,68	2,63	108,36	1,99	104,16	0,79
2014	108,30	1,52	110,52	2,27	104,99	0,57
2015	110,05	1,61	113,03	- 1,07	105,59	0,64
2016	109,59	- 0,42	111,81		106,26	
Pondérations pour l'indice des fermages			60 %		40 %	

Source : SSP, Rica et comptes nationaux de l'agriculture

Location des terres agricoles en 2010



Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensement agricole 2010